

◀ **COMPTE RENDU DE SEANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 28 juin 2012, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Marguerite JEGER, Gérard GROBET, Marie-Claire FISCHER.

ABSENTS :

Nora OTHMAN, Denise ROSSET-BRESSAND, Zeina KHAIR-LAFOND, Pascal MARION-BOURGEAT, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Gilles GASCON, Eric FROMAIN, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSEE : Mireille ROUVIERE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Evelyne FONTAINE à Véronique SCHMITT, Marie-Jo BASSON à Annie TARAVEL, Philippe NICOLINO à Daniel GOUX, Marie LORIAU à Corinne DUBOS, Patrice MANGEREST à Françoise BOTTURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures dix.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 7 juin 2012.

Communication n° 12.090 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de mai 2012)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de mai 2012.

Délibération n° 12.091 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération afférente à l'emploi d'agent de développement social du centre-ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi d'agent de développement social du centre-ville sur la base de l'indice brut 542 des traitements de la fonction publique territoriale, complétée par le régime indemnitaire applicable par référence au grade d'attaché territorial et par la prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les dépenses seront imputées au chapitre globalisé 012 du budget.

= Arrivée de Madame Othman à 19 heures 15 =

Délibération n° 12.092 : RESSOURCES HUMAINES : Etude sans engagement sur une convention de participation pour le risque « santé » : Participation de la collectivité à la procédure menée par le Centre Départemental de Gestion du Rhône

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE que la collectivité étudie une mesure de participation financière en faveur de ses agents au titre de la protection « santé », dans le cadre d'un contrat de participation ; MANDATE le Centre Départemental de Gestion du Rhône (CDG 69) afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence ; S'ENGAGE à lui communiquer les informations quantitatives et qualitatives nécessaires à l'étude relative à son personnel ; L'AUTORISE à collecter auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée concernée ; PREND ACTE qu'à l'issue de la procédure, la collectivité conserve toute liberté d'adhérer ou non aux contrats de participation proposés par le CDG 69, et que seules les collectivités qui adhéreront alors se verront demander une participation financière à l'étude conduite par le CDG 69 (modalités non encore précisées).

Délibération n° 12.093 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination du rond-point desservant le chemin du Lortaret, la rue de la Croix Rousse, la rue Danton et le chemin de Saint-Martin

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME « Louis Roz » le rond-point desservant le chemin du Lortaret, la rue de la Croix Rousse, la rue Danton et le chemin de Saint-Martin.

= Madame le Maire donne brièvement la parole à Monsieur Pierre Payet-Taille (neveu de Louis Roz), qui remercie l'assemblée pour cette dénomination =

Délibération n° 12.094 : URBANISME : Plan Local d'Urbanisme - Modification n° 10

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les propositions de modifications à apporter et de réflexion à mener pour la commune de Saint-Priest ; DEMANDE à la Communauté urbaine de Lyon de les mettre en œuvre dans le cadre de la procédure de modification n° 10 du Plan Local d'Urbanisme ; AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 12.095 : URBANISME : Acquisition d'une partie de la parcelle DI 225 située rue Aristide Briand

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle DI 225 correspondant à un espace vert d'environ 15 m² ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que les frais de notaire, estimés à 1.000 €, seront imputés à l'article 2111.

Délibération n° 12.096 : LOGEMENT : Acquisition d'un appartement sis 7 rue Victor Hugo

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement de type 4 sis 7 rue Victor Hugo au prix de 130.000 €, compatible avec l'évaluation du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 130.000 €, et aux frais de notaire, estimés à environ 4.000 €, seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 12.097 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Agenda 21 - Création d'un jardin potager collectif square François Mansart - Subvention du Grand Lyon

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE la subvention de 28.000 € octroyée par le Grand Lyon pour la création d'un jardin potager collectif square François Mansart ; AUTORISE Madame le Maire à signer les convention et documents inhérents à cette subvention ; DIT que la recette afférente sera inscrite à l'article 13251.

Délibération n° 12.098 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : Contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'EAJE La Mascotte - Avenant n° 1 (service d'accueil d'août commun)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vu l'avis du comité technique paritaire réuni le 21 juin 2012, AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 proposé au contrat d'affermage de l'EAJE « La Mascotte » avec l'entreprise Evancia, afin d'organiser l'ensemble du service commun d'août en petite enfance au sein de cet établissement (chiffre d'affaire d'exploitation complémentaire du délégataire généré par l'avenant : estimé entre 7.300 € par an pour 13 places et 14.000 € pour 26 places qui relevaient auparavant du service en régie directe).

Délibération n° 12.099 : EDUCATION : Règlement intérieur des activités périscolaires - Modifications

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté le règlement intérieur des accueils périscolaires et de la restauration des écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire à venir (précisions relatives aux modes de fonctionnement, ajout de la possibilité de régler par Internet, réduction de 25 % du tarif de restauration scolaire en cas de fourniture d'un panier-repas par la famille pour les enfants nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé).

Délibération n° 12.100 : JEUNESSE ET ENFANCE : Projet « Attraction » pour la Biennale de la danse 2012 - Octroi d'une subvention exceptionnelle à la M.J.C. Jean Cocteau

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), le Conseil Municipal ALLOUE une subvention exceptionnelle de 3.000 € à la M.J.C. Jean Cocteau dans le cadre du portage du projet « Attraction » pour la Biennale de la danse 2012 ; DIT que cette subvention sera imputée à l'article 6745.

La séance est levée à vingt heures cinq.

**Le Maire,
Martine DAVID**